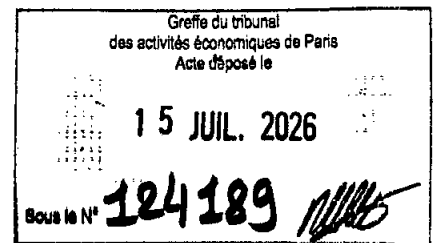


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/07/2026 - 124189 - 2012 B 17798 - 753 342 880 - A-S-M VENISE

SARL ASM VENISE
Au capital social de 2.000 Euros
Siège Social : 11, rue Gonnet
75011 Paris
RCS Paris 753 342 880 - (2012 B 17798)



PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 15 Juin 2026

Les Associés de la SARL ASM VENISE, au capital de 2.000 Euros divisés en 100 parts sociales de 20,00 Euros chacune, dont le siège social se situe au : **11, rue Gonnet - 75011 Paris** - se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle audit siège, sur convocation de la gérance, ainsi que chacun le reconnaît.

La séance est ouverte à Onze Heures sous la Présidence de **Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh**, Gérant.

Étaient Présents :

- **Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh**, *Propriétaire de Quarante-Deux Parts Sociales*, ci . . . **42 Parts**
- **Mr. ISTAFANOUS Stéphane Maher**, *Propriétaire de Quarante et Une Parts Sociales*, ci . **41 Parts**
- **Mr. BOULUS Fayek**, *Propriétaire de Dix Sept Parts Sociales*, ci **17 Parts**

TOTAL Des Parts Représentées : CENT, ci 100 Parts

Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh, déclare relever la Gérance de l'obligation de convocation par lettre recommandée et tenir pour valable la convocation qui lui a été faite verbalement. L'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

Mr. Le Président rappelle que l'Ordre Du Jour de l'Assemblée est le suivant :

- ☛ **Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,**
- ☛ **Conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966,**
- ☛ **Affectation des résultats,**
- ☛ **Pouvoirs,**
- ☛ **Quitus à la Gérance,**
- ☛ **Questions diverses.**

Le Président dépose ensuite sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ☛ **Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- ☛ **Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966,**
- ☛ **L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- ☛ **Le texte des résolutions proposées.**

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des Associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, **le Président** met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre Du Jour :

I.S

S.I

B.F

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'Activité de la Société, et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le **31 Décembre 2025**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus à **Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh** pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats de l'exercice social se traduisent par un **Bénéfice Net Comptable** après déduction de l'impôt de **2.028 euros**, décide de l'affecter intégralement au poste « **Autres Réserves** ».

L'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé à la distribution de dividende au cours du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 et statuant sur ce rapport, déclare en approuver les termes

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la Loi.

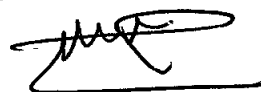
Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

L'Ordre Du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Douze Heures. De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture, par tous les Associés.

Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh
Associé-Gérant



Mr. ISTAFANOUS Stéphane Maher
Associé



Mr. BOULUS Fayek
Associé

Faye K

SARL ASM VENISE
Au capital social de 2.000 Euros
Siège Social : 11, rue Gonnet
75011 Paris
RCS Paris 753 342 880 - (2012 B 17798)

RAPPORT DE GESTION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 15 Juin 2026

Monsieur,

Je vous ai convoqué, conformément aux dispositions légales et réglementaires à l'effet de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice écoulé **clos le 31 Décembre 2025**, ainsi que les comptes et bilan dudit exercice social soumis à votre approbation.

Pour votre information, je vous ai déjà adressé le présent rapport ainsi que tous les documents prescrits par la Loi, savoir :

- ☛ Le Bilan et ses annexes,
- ☛ Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée Générale.

Je vous indique que les comptes et le Bilan sont établis selon les normes comptables en vigueur depuis le Premier Janvier 1984.

Compte-rendu de la Gestion, ainsi que de l'activité de la Société durant l'exercice social

Au préalable, je vous signale que notre société n'a rien modifié de son activité antérieure et qu'aucun changement de méthodes d'évaluation n'est intervenu pendant l'exercice.

Le Bilan qui vous est présenté fait ressortir une comparaison par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice social, les *Produits d'Exploitation* se sont élevés à **128.852 Euros**, contre **131.979 Euros**.

Vous noterez également qu'au cours de l'exercice considéré les *Charges d'Exploitation* se sont élevées à **126.050 Euros**, contre **119.556 Euros**.

De sorte que le *Résultat d'Exploitation* est de **2.802 Euros**.

Je vous donne ci-après la ventilation de nos charges d'exploitation, par principales rubriques, dans un tableau comparatif pour vous permettre de procéder à des comparaisons valables.

8.I

TABLEAU DES CHARGES

Détail des Charges	2025	2024	%
Achats de Marchandises	29 292	30 979	-5,45
Autres Charges Externes	27 029	28 807	-6,17
Impôts, Taxes & versements assimilés	844	686	23,03
Rémunération du Personnel	45 923	40 045	14,68
Charges Sociales	20 412	14 476	41,01

Nous n'avons pas enregistré de *Produits Financiers*, seulement des *Charges Financières* pour un montant de **416 Euros**.

Nous n'avons pas enregistré de *Produits Exceptionnels*, ni de *Charges Exceptionnelles*.

Des détails ci-dessus et du bilan arrêté au **31 Décembre 2025**, il résulte :

Un total des Produits, pour	128 852 €
Un total des Charges, pour	-126 050 €
Résultat d'Exploitation	2 802 €
Produits Financiers	0 €
Produits Exceptionnels	0 €
Charges Financières	-416 €
Charges Exceptionnelles	0 €
Bénéfice avant Impôts	2 386 €
Impôts sur les Bénéfices	-358 €
Bénéfice Net Comptable	2 028 €

Affectation des Résultats

Je vous propose d'affecter le *Bénéfice Net Comptable* de l'exercice, soit un montant de :
2.028 Euros, au compte « Report à Nouveau Créiteur ».

Convention de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966.

Conclusion

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant, pour l'exercice écoulé.

Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh
Gérant



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SARL MEGALLI ASM VENISE					
SIRET	7	5	3	3	4
	2	8	8	0	0
	0	0	0	1	4
Mét :					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
11 RUE GONNET 75011 PARIS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		RESTAURATION RAPIDE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		2 386	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)			Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Identité du déclarant :		
Prestataire :			Date : 31/12/2025		
			Lieu : PARIS		
			Qualité et nom du signataire: MR ISTAFANOUS GERANT		
			Signature :		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e							
		f							
		g							
		h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)							
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
* SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
				0% 15% 19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASM VENISE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		11 RUE GONNET		75011 PARIS		
SIRET		7 5 3 3 4 2 8 8 0 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2025		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	84 000	012	84 000
		Autres *	014	3 714	016	3 714
	Immobilisations corporelles *		028	20 466	030	4 644
	Immobilisations financières * (1)		040	1 680	042	1 680
	Total I (5)		044	109 860	048	90 324
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	718	062	718
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	154	086	154
	Total II		096	872	098	872
	Total général (I + II)		110	110 732	112	91 196
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	6 000
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		2 028	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		10 028	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		8 523	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 424	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	4 361	172	11 957	
	Comptes courants d'associés		173		59 264	
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		81 167		
Total général (I + II + III)			180		91 196	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL ASM VENISE** Néant ☐ *

Exercice clos le **31 12 2025**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	128 852		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	128 852	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	29 292		
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	2 550		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	27 029		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	706		244	844		
	Rémunérations du personnel *				250	45 923		
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)	380			252	20 412		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254			
	Dotations aux dépréciations				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	126 050	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 802	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (IV)		294	416
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	358	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	2 028	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 028	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318						
	Provisions non déductibles *	322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	358					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *)	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997						
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
			JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A) *	181				
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	2 386	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356						
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	2 386	372				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL ASM VENISE						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	84 000	402		404		406	84 000	
	Autres	410	3 714	412		414		416	3 714	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	12 570	442		444		446	12 570	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 896	472		474		476	7 896	
Immobilisations financières		480	1 680	482		484		486	1 680	
TOTAL		490	109 860	492		494		496	109 860	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	3 714	502		504		506	3 714	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	11 076	532		534		536	11 076	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 747	562		564		566	4 747	
TOTAL		570	19 536	572		574		576	19 536	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ASM VENISE				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Montant de la TVA collectée					374		12 885
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		4 524
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *					397		
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS							
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					690		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					691		
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692			
Revenu brut social (si le montant est positif)					693		2 386

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ASM VENISE		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376	2.00		
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113			
Variation positive des stocks				111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 2 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 7 5 3 3 4 2 8 8 0

Dénomination de l'entreprise ASM VENISE

Adresse (voie) 11 RUE GONNET

Code postal 7 5 0 1 1

Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille ISTAFANOUS Prénom(s) SIMON SAMEH
Nom d'usage % de détention 42.00 Nb de parts ou actions 42
Naissance : Date 29/12/1965 N° Département 99 Commune EL MINIA Pays EG
Adresse : N° 3 Voie AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
Code postal 94700 Commune MAISONS ALFORT Pays FR

Titre (2) MR Nom de famille ISTAFANOUS Prénom(s) STEPHANE MAHER
Nom d'usage % de détention 41.00 Nb de parts ou actions 41
Naissance : Date 31/12/1963 N° Département 99 Commune EL MINIA Pays EG
Adresse : N° 114 Voie AVENUE GAMBETTA
Code postal 94700 Commune MAISONS ALFORT Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Composition du capital social

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2



Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	MR	Nom patronymique	BOULUS	Prénom(s)	FAYEK ELKOMOUS			
	Nom marital		% de détention	17.00	Nb de parts ou actions	17		
Naissance :	Date	12/06/2049	N° Département	99	Commune	BANI SOUWAIF	Pays	EG
Adresse :	N°	1	Voie	RUE				
	Code Postal	99	Commune	BANI SOUWAIF	Pays	EG		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 7 5 3 3 4 2 8 8 0

Dénomination de l'entreprise ASM VENISE

Adresse (voie) 11 RUE GONNET

Code postal 7 5 0 1 1

Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD